Série sur l'éducation : Naviguer dans le système de l’enfance en difficulté

Panélistes : Tanya Jewell, Nilanjan Ray et Lynn Ziraldo

19 septembre 2023

Autism ONTARIO

Déclarations et avis de non-responsabilité

Déclaration générale	• Les opinions sont celles des panélistes • Prendre des décisions éclairées
Langage	• Identité d'abord (p. ex. une personne autiste, un autiste) • Personne d'abord (p. ex. une personne avec autisme)
Déclaration professionnelle	• Questions spécifiques • Ressources supplémentaires

Autism ONTARIO

Nos panélistes



Tanya Jewell, B.A.
Parent and auto-représentante
Experte en la matière : Éducation, Autisme Ontario



Nilanjan Ray, MBA
Parent et défenseur des droits
Banquier, RBC



Lynn Ziraldo
Parent et défenseure des droits
Consultante – CCED, Autisme Ontario
Présidente du CCED du YRDSB

Autism ONTARIO

CCED : Comité consultatif de l'enfance en difficulté

Au programme



Revendication positive : Comment revendiquer?



Droits à l'éducation : Quels sont mes droits?



Communication efficace

Autismontario

Vos droits

1. **Votre enfant a le droit de fréquenter l'école.**
2. Votre enfant a le droit **d'avoir les services de soutien et les placements dont il a besoin à l'école**.
3. Vous avez le droit de demander et d'obtenir **une réunion d'un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)**.
4. Vous avez le droit **d'un.e représentant.e** à une réunion du CIPR.
5. Vous avez le droit de **consulter dans son intégralité le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de votre enfant**.

Autismontario

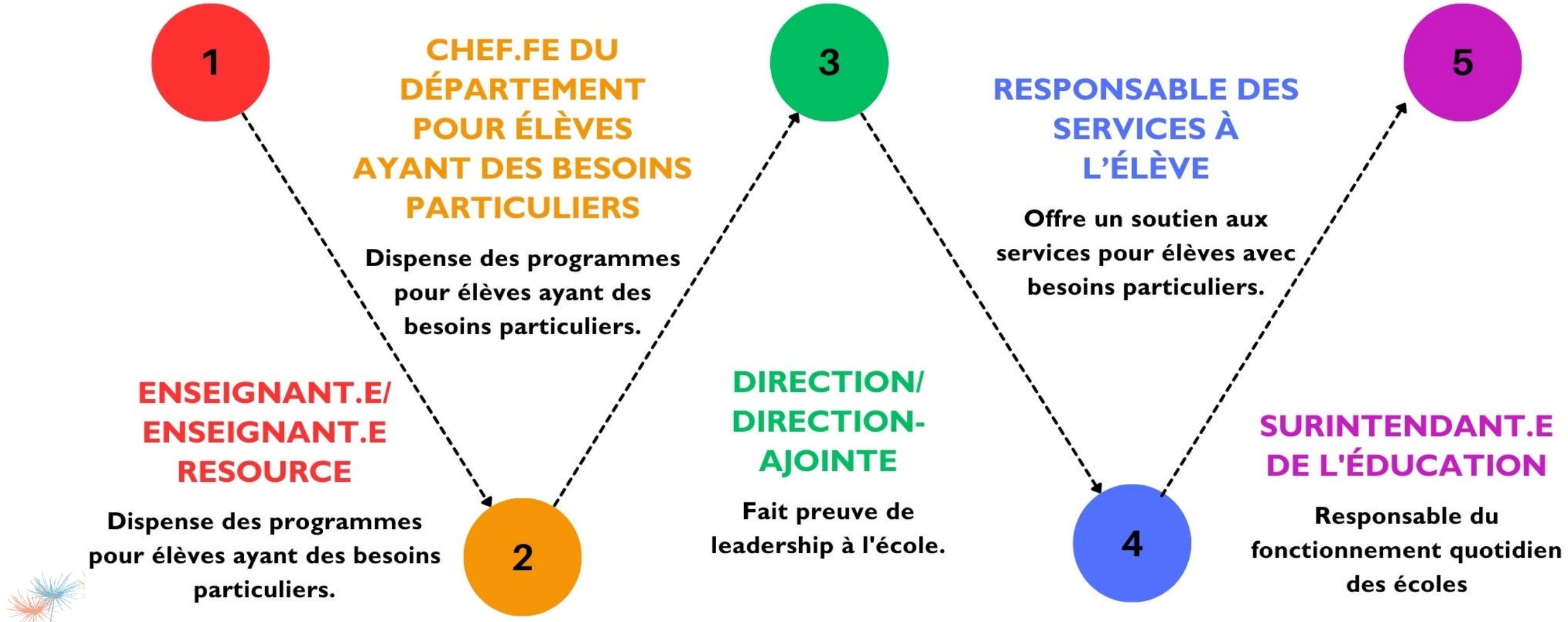
Parcours de communication pour la résolution de problèmes : Écoles élémentaires



Autismontario

Source : Cheminer en harmonie (2007)

Parcours de communication pour la résolution de problèmes : Écoles secondaires



Source : Cheminer en harmonie (2007)

AutismONTARIO

Revendication positive :

Comment revendiquer?

SECTION 1

Autism ONTARIO

Qu'est-ce que l'action revendicatrice?

- L'action revendicatrice consiste à faire respecter, à protéger et à faire progresser ses propres droits ou ceux des autres.
- Les personnes autistes ont des droits. Le gouvernement a adopté des lois et règlements pour répondre aux besoins des enfants, des adolescent.e.s et des adultes autistes.
- Tous les programmes et services doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur.
 - Les parents et les auto-représentant.e.s doivent parfois déployer beaucoup d'efforts pour faire respecter leurs droits ou ceux de leur enfant.

Conseils aux parents

1. **Vous êtes le (la) meilleur.e et le (la) plus fidèle défenseur.e des droits de votre enfant.**
2. **Mettez-le par écrit et conservez-en une copie.**
3. **Efforcez-vous de résoudre les problèmes au plus bas niveau, mais n'hésitez jamais à faire appel au niveau supérieur si nécessaire.**
4. **Prenez des notes.**

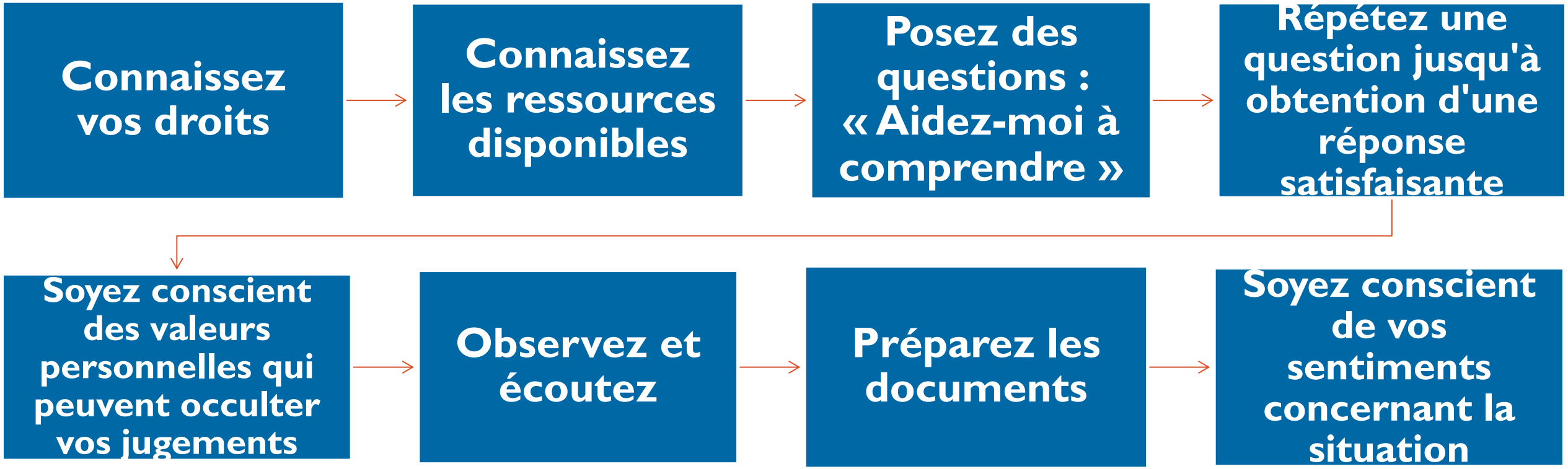
Pour toutes les fiches-conseils, consultez les annexes à la fin du diaporama PDF.

Autism ONTARIO

Conseils pour l'action revendicatrice

- Prenez le temps d'être avec l'autre partie et de l'écouter attentivement
- Traitez-vous mutuellement comme des composantes intégrales de l'équipe de planification et de prise de décision
- Faites confiance au jugement d'autrui en permettant à chaque personne d'exprimer son opinion et de faire des suggestions
- Traitez les désaccords d'une manière qui encourage une résolution mutuelle des problèmes
- Encouragez l'obtention d'une seconde opinion en cas de désaccord non résolu ou lorsqu'il n'y a pas de réponse à une situation difficile

Ce qu'il faut savoir pour exercer une action revendicatrice positive



Autismontario

Source: Lynn Ziraldo

Droits à l'éducation :

Quels sont mes droits?

SECTION 2

Autism ONTARIO

CONSEIL

Ce qui compte, ce n'est pas

ce que vous dites mais

comment vous le dites!



Autismontario

Loi sur l'éducation

1980 - Projet de loi 82

- Confère au système scolaire public de l'Ontario la responsabilité de scolariser tous les élèves de l'Ontario et d'offrir des programmes et des services aux élèves en difficulté.

Loi sur l'éducation

- Les conseils scolaires ont la responsabilité de scolariser tous les élèves.
- Une définition des programmes et services d'éducation en difficulté qui **répond aux besoins de l'élève en difficulté**.
- Responsabilité du ministre.

Droits essentiels dans le processus du CIPR

Demander	Demander un renvoi à un CIPR
Fournir	Fournir les contributions parentales à la note de renvoi à un CIPR
Assister	Assister aux réunions du CIPR (en personne ou en virtuel)
Décider	Accepter la décision, la refuser ou demander une autre position suite au CIPR
Référer	En référer au comité d'appel

Droits supplémentaires - hors du cadre du CIPR

Les parents ont le droit de demander les services/soutiens suivants :

- **Évaluation psychologique à l'école**
- **Plan d'enseignement individualisé (PEI)**
- **Comité d'examen à l'école**
- **Plan de sécurité**

Autismontario

Droits supplémentaires - hors du cadre du CIPR

Les parents ont le droit de demander des **renvois** aux services/soutiens suivants :

- Enseignant.e itinérant.e
- Ergothérapeute
- Orthophoniste
- Appareils de suppléance à la communication et le communication alternative
- Programmes d'été des conseils scolaires

Autismontario

Communication efficace et constitution d'une équipe

SECTION 3

Autism ONTARIO

Les étapes d'une communication efficace

1. **Concentrez-vous sur le problème et non sur les personnes.**
2. **Concentrez-vous sur « pourquoi je le veux » et non sur « ce que je veux ».**
3. **Concevez diverses solutions.**
4. **Convenez de critères objectifs.**
5. **Cherchez à comprendre le monde de l'autre personne.**
6. **Écoutez activement.**
7. **Faites savoir à l'autre personne :**
 - Ce que vous ressentez
 - Ce que vous aimeriez qui se produise
 - Ce que vous êtes disposé.e à faire
8. **Misez sur les points forts : rendre les défis sans importance.**
9. **Transformez les intentions en actions.**

Les avantages de nouer des relations positives

Les relations positives mènent à :

- une communication efficace
- la réussite de l'élève
- un soutien global holistique
- des stratégies personnalisées
- l'imitation des attitudes positives
- la résolution des conflits
- des bénéfices à long terme



Autismontario

N'oubliez pas...

« Chaque enfant mérite un champion : un adulte qui ne l'abandonnera pas, qui comprend le pouvoir de la connexion et qui insiste pour qu'il ou elle devienne le (la) meilleur.e possible. »

- Rita Pierson

Autism ONTARIO

Questions



Autism ONTARIO

LE POUVOIR D'UNE SEULE PERSONNE

JE SUIS UN SIMPLE INDIVIDU,
MAIS AU MOINS JE SUIS QUELQU'UN.
JE NE PEUX PAS TOUT FAIRE,
MAIS JE PEUX FAIRE QUELQUE CHOSE;
ET PARCE QUE JE NE PEUX PAS TOUT FAIRE,
JE NE REFUSERAI JAMAIS D'ACCOMPLIR CE QUI
M'EST POSSIBLE

Autism ONTARIO

Sondage de rétroaction

- Veuillez répondre à chaque question du sondage.
- Pour certaines questions :
 - vous disposerez d'une échelle de Likert (échelle à cinq points offrant un éventail de réponse);



 - vous devrez choisir une seule réponse (réponse unique);
 - vous devrez choisir toutes les réponses pertinentes (sélections multiples);
 - vous disposerez de cases texte où entrer votre réponse.

Pour nous joindre

Téléphone : 416-246-9592

Sans frais : 1-800-472-7789

www.autismontario.com

@autismontarioprovincial

@autismONT

@autismeontarioprovincial

linkedin.com/company/autism-ontario

@autismontario

youtube.com/user/autismontario

AutismONTARIO

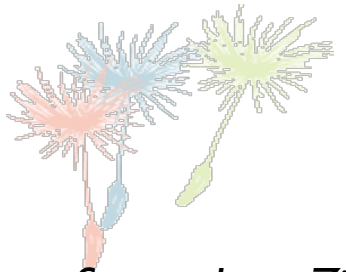
Annexes :

ANNEXE I :

Autism ONTARIO

Annexe I : 11 conseils pour les parents

1. Vous êtes le (la) meilleur.e et le (la) plus fidèle défenseur.e des droits de votre enfant.
2. Vous disposez de précieuses informations sur votre enfant, partagez-les!
3. Mettez-le par écrit et conservez-en une copie.
4. Efforcez-vous de résoudre les problèmes au plus bas niveau, mais n'hésitez jamais à faire appel au niveau supérieur si nécessaire.
5. Conservez les documents.
6. Allez chercher l'information dont vous avez besoin, quand c'est nécessaire.
7. Prenez le temps d'assimiler l'information avant de prendre une décision.
8. Autorisez-vous à ne pas être parfait.e.
9. Ne devenez pas un martyr.
10. Gardez le sens de l'humour.
11. Quand les gens font du bon travail, n'oubliez pas de leur dire.



Source: Lynn Ziraldo

Annexe 11 : Cheminer en harmonie – Points saillants

Quelques conseils pour cheminer en harmonie :
Écouter activement et avec attention.
Reconnaître la position de l'autre partie.
Valider les sentiments de l'autre partie.
Offrir ses excuses si cela semble approprié.
Faire preuve d'humour.
Choisir un autre moment pour une réunion ou faire une pause.
Employer « Oui… et » au lieu de« Oui… mais ».
Poser des questions.
Passer du « vous » au « nous ».
Convenir d'une solution mutuellement acceptable.

Source : Cheminer en harmonie, Ministère de l'Éducation

Annexe III : Conseils pour une communication positive

FAIRE

- ✓ Être clair et concis
- ✓ Employer un langage poli et respectueux
- ✓ Fournir des informations pertinentes
- ✓ Vérifier les lignes directrices de communication
- ✓ Intervenir au moment opportun
- ✓ Garder son calme
- ✓ Écouter activement
- ✓ Respecter le temps d'autrui
- ✓ Faire un suivi

NE PAS FAIRE

- X Faire des suppositions
- X Employer un langage négatif
- X Être hautain *ou* exigeant
- X Partager publiquement des conflits personnels
- X Communiquer en période de stress élevé
- X Faire des reproches
- X Submerger d'information
- X Ignorer les règles de l'école

Autismontario